

Le 31 Janvier 2019 à 19h30, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni, en séance publique à la mairie de Plémet, sous la présidence de M. Romain Boutron, Maire.

Le nombre de conseillers municipaux en exercice est de 34.

Présents :

M. BOUTRON Romain, Mme CHARLES Anne, M. BERNARD Francis, M. BLOUIN Pierre-Yves, M. BOUDARD Bernard, Mme BRICHORY Annick, M. DUAULT Stéphane, Mme DUBOIS Amandine, M. FERNANDEZ Ronan, M. FLAGEUL Joël, Mme GODINES Annick, Mme JOUAN Clémence, Mme JUMEL Aurélie, M. LE MEE Jacques, Mme MOREL Anne-Claude, M. PIGNARD Didier, Mme POILBOUT Nadine, Mme POINEUF Elisabeth, M. RAULT André, M. RAULT Patrick, M. ROBLOT François, M. ROCABOY Michel, M. ROUAULT Sébastien, Mme SAVENAY Brigitte, Mme SOULABAILLE Anne-Marie

Absent(s) ayant donné(s) un pouvoir :

Mme BEUREL Delphine, pouvoir à M. DUAULT Stéphane, Mme BOUTBIEN Elodie, pouvoir à M. FERNANDEZ Ronan, M. LE MAITRE François, pouvoir à M. BLOUIN Pierre-Yves, Mme NEVO Chantal, pouvoir à Mme POINEUF Elisabeth, M. RAULT Patrice, pouvoir à Mme DUBOIS Amandine

Absent(s) n'ayant pas donné de pouvoir :

Mme BRIAND Marie-Laure, M. LE FLOCH Frédéric, M. PERROQUIN Jérôme

Secrétaire de Séance :

M. RAULT Patrick

Le procès-verbal de la séance précédente est approuvé à l'unanimité des présents.

L'ordre du jour complémentaire est accepté à l'unanimité des présents à savoir :

- Affaire Foncière : projet achat parcelle 183 A 162 – rue de Dinan
- Demande de subvention – Giratoire des Landelles

Décision du Maire

ATTRIBUTION DE L'ACCORD CADRE POUR LA FOURNITURE DE DENRÉES ALIMENTAIRES POUR LA CUISINE CENTRALE – ANNEE 2019

Considérant la convention d'assistance à maîtrise d'ouvrage passée entre la Cuisine Centrale – mandant - et la société PROCLUB – prestataire de services en vue du lancement d'une consultation auprès de fournisseurs de denrées alimentaires par PROCLUB au nom notamment du mandant Cuisine Centrale, Considérant la décomposition du marché en 26 lots dont 15 lots « circuit conventionnel » et 6 lots en « circuit court » et 5 lots « circuit local de proximité »,

Considérant le rapport de présentation et l'analyse des candidatures et des offres,

Considérant la sélection de fournisseurs pour les différentes gammes de produits alimentaires pour le marché 2019,

Le Maire a décidé

ARTICLE 1 – De passer selon la procédure adaptée un accord cadre pour la fourniture de denrées alimentaires pour l'année 2019 avec les différents fournisseurs dans les gammes de produits alimentaires suivants :

N° Lot	Désignation de la gamme de produits alimentaires	Nom de l'entreprise attributaire ou des entreprises attributaires	Montant prévisionnel annuel HT pour l'année 2019 en €	
			Montant minimum	Montant maximum
Lots « circuit conventionnel »				
1	Epicerie appertisée et produits déshydratés – Eaux	Pro à Pro (Métro FSD France) Episaveurs Bretagne (Groupe Pomona)	2.000	28.000
2	Boissons alcoolisées	Pro à Pro (Métro FSD France) Episaveurs Bretagne (Groupe Pomona)	500	4.000
3	Produits surgelés – Traiteur surgelés – Boulangerie surgelée	Réseau Krill Passion Froid (Groupe Pomona) Davigel (Sysco France)	2.000	60.000
4	Produits laitiers et ovoproduits	Passion froid (Groupe Pomona) Sovéfris	500	23.000
5	Viande fraîche de bœuf – veau – agneau	Réseau Krill Passion froid (Groupe Pomona) Sovéfris	1.000	20.000
6	Viande fraîche de porc – salaisons – charcuterie	Réseau Krill Passion Froid (Groupe Pomona) Sovéfris	1.000	18.000
7	Volaille fraîche	Volfrance Réseau Krill Passion Froid (Groupe Pomona)	500	6.000
9	Légumes et fruits frais 1 ^{ère} – 4 ^{ème} et 5 ^{ème} gamme	Bourguignon (Vivalya)	1.000	14.000
10	Produits de la mer	Top Atlantique (Vivalya)	500	10.000
11	Produits traiteurs frais	Réseau Krill Sovéfris	200	4.000
Lots « circuit court »				

16	Produits laitiers circuit court	Sovérais	500	2.000
17	Légumes et fruits 1 ^{er} 4 ^{ème} et 5 ^{ème} gamme circuit court	Bourguignon (Vivalya)	1.000	10.000
19	Viande fraîche de porc – salaisons – charcuterie circuit court	Salaison Clermont	500	4.000
20	Volaille fraîche circuit court	Société Distribution Avicole Volfrance	500	2.000
Lots « circuit local de proximité »				
26	Volaille fraîche circuit local de proximité	Société Distribution Avicole	100	500

ARTICLE 2 – Le marché est conclu pour l'année 2019 et les bons de commande seront notifiés au fur et à mesure des besoins.

ARTICLE 3 – De confier l'accord cadre correspondant à chaque gamme de produits alimentaires aux fournisseurs cités ci – dessus et de signer toutes les pièces administratives et comptables relatives à son exécution.

ARTICLE 4 – De dire que la dépense relative à la fourniture des denrées alimentaires sera prélevée sur les crédits affectés en section de fonctionnement du Budget « Cuisine Centrale ».

Délibérations du conseil municipal

3- Affaires foncières

3- 1 Achat d'une portion YH 47 – Lieu-dit Lemeur

Rapporteur : M. Pierre-Yves BLOUIN, Adjoint à la Voirie

Le Conseil Municipal a été informé du projet d'achat d'une partie de la YH 47 située au lieu dit « Lemeur ».

Un projet de sécurisation du carrefour et d'élargissement de la voie est à l'étude. Pour ce faire, il est nécessaire que la commune acquiert une portion de parcelle d'environ 60 m².

Il a été proposé au Conseil Municipal :

- D'acquérir une partie de la parcelle à l'euro symbolique
- De dire que les frais de bornage et de notaire seront à la charge de la Commune
- D'Autoriser M. le maire à signer l'acte et tout autre document lié à ce dossier

Voté à l'unanimité

3-2 Achat des parcelles AI 294, 295, 299 et 302- Ilot central et café Nouet

Rapporteur : M. Romain BOUTRON, Maire

M. le Maire a informé et présenté aux membres du Conseil Municipal, l'offre d'achat qui a été transmise et acceptée par les propriétaires des parcelles AI 294, 295, 299 et 302, situées au 3-5 Rue de Dinan.

Il a été proposé au Conseil Municipal :

- De valider l'achat des parcelles à 35000€
- De dire que les frais de notaire seront à la charge de la Commune
- D'autoriser M. le Maire à signer l'Acte et tout document qui se rapporte à ce dossier.

L'acquisition de ces parcelles est indispensable à la réhabilitation de l'ilot central et de l'impasse de Dinan. Mme Jouan a demandé quel était le projet pour le café Nouet et l'ensemble de l'ilot central.

Le café Nouet est une bâtisse avec des murs sains qui sera renouée mais la destination future du bâtiment reste à déterminer. En revanche, certaines bâtisses de l'ilot devront être détruites afin de rendre l'impasse de Dinan plus salubre, plus sûre et plus agréable pour les riverains.

L'aménagement de l'ilot a déjà fait l'objet de plusieurs réflexions notamment lors de commissions bâtiments et avec l'appui du CAUE qui a rédigé un rapport avec des propositions.

M. Le Maire précise que le conseil municipal sera amené à se prononcer lors d'une prochaine séance sur l'aménagement de l'ilot central.

Voté à l'unanimité

4- Demande de financement Jardin sensoriel et jardin partagé – Résidence de la croix Gréau

Rapporteuse : Mme Elisabeth POINEUF, 1^{ère} adjointe

Mme Elisabeth POINEUF a présenté en séance le projet.

La municipalité souhaite réaliser au sein de son Ephad Epha un jardin sensoriel destiné à l'ensemble des résidents quel que soit leur degré d'autonomie. De plus, nous souhaitons réaliser un jardin intergénérationnel afin de renforcer les liens entre les personnes âgées accueillies sur le site et les enfants des écoles et de la maison de l'enfance.

Le projet a pour objectif de donner un usage à ces 2 espaces délaissés et d'en faire de véritables lieux de vie pour les résidents, pour les familles et pour les enfants.

Le projet est articulé autour de la transformation du patio en jardin sensoriel et de la création d'un jardin partagé.

Le futur jardin sensoriel de près de 500 m² se compose d'un circuit accessible à tous (usagers, familles, visiteurs) et de différents aménagements et équipements (espace terrasse, fontaine, volière, agrée, boulodrome...). Une petite parcelle située sur la frange extérieure du bâtiment est utilisée et réaménagée en jardin partagée intergénérationnel qui profite aussi bien aux résidents et à leur famille qu'aux enfants de l'école et de la maison de l'enfance.

	Montant HT	Demande de financement EUROPE 70%	Autofinancement 30%
Jardin sensoriel- Patio	104 239 €	72 967 €	31 271 €
Jardin partagé	28 086 €	19 660 €	8 425 €
Total	132 324 €	92 628 €	39 697 €

M. Le Maire a proposé au conseil municipal de :

- VALIDER le projet présenté ci-dessus
- VALIDER le calendrier, le plan de financement prévisionnel et autorise le Maire à solliciter les co-financements publics (UE, Conseil régional)
- AUTORISER le Maire à signer tout acte nécessaire à la réalisation de cette affaire, y compris à produire un nouveau plan de financement en cas de contribution moindre d'un co-financeur public, la commune s'engageant à assurer l'autofinancement restant après déduction de l'ensemble des contributions dans le respect des règles d'attribution du LEADER, Contrat de partenariat et dans la limite du plafond des dépenses éligibles présentées ci-dessus.

Voté à l'unanimité

5 – SDE

Rapporteur : M. Romain BOUTRON, Maire

M. Le Maire a présenté le programme de travaux détaillé ci-dessous. Les travaux concernent la mise en lumière du bâtiment et la rénovation de l'installation existante du musée artcolle. Il y a également des travaux prévus sur le parking du bar rue de rennes.

PLEMET
PROGRAMME ECLAIRAGE PUBLIC 2019

Rep.	adresse des travaux	intitulé des travaux	descriptif des travaux	montant € HT	charge commune 60%
1	MUSEE ARTCOLLE ANCIENNE MAIRIE	Rénovation de l'installation existante	remise en service du circuit PC: - fourniture et pose 6 prises de courant étanches pour le raccordement des guirlandes de Noël - rénovation du câble EP (absence de V/J) - contrôle du DDR en tête	2 050 €	1 230 €
2		mise en lumière du bâtiment	estimation qui sera à préciser <u>avec des essais pour valider les choix techniques.</u> - façade avant et arrière: mise en valeur des linteaux de fenêtres a doubles vantaux - pignons: mise en valeur des cheminées et d'un linteau de fenêtre - reprise du câblage - dépose des projecteurs actuels, vétustes - fourniture et pose d'applique double flux au niveau de la corniche en milieu de façade (applique led monochrome type Plouguenast) - reprise du câblage et raccordement	15 000 €	9 000 €
3	parking rue de rennes	modification des horaires de fonctionnement devant le bar	demande de la mairie: permettre le fonctionnement plus tardif des foyers J622 et J623: câblage existant: 3x16 (1neutre 2 phases. Présence d'une câblette de cuivre mais continuité non vérifiée) - ouverture de 80ml tranchée entre la commande EP et le foyer J622 pour remplacer le câble EP et assurer les mises à la terre (norme C14.100) - coupure EP dans le pied de mat J623 - raccordement dans la commande EP à réover	5 050 €	3 030 €
4			option 1: rénovation des 2 lanternes avec des lanternes à LED (allumage instantané et consommation électrique moindre)	1 450 €	870 €
5			option 2: fourniture et pose un détecteur de présence infra rouge pour l'allumage des lanternes en dehors des heures d'ouverture du bar: nécessité la réfection du câblage pour être alimenté en permanent	420 €	252 €
Total H. T. y compris 5% de maîtrise d'œuvre				23 970 €	14 382 €

M. Rault invite l'ensemble du conseil municipal à la commission bâtiment qui a pour objet de réaliser des tests de lumière de l'ancienne mairie- musée artcolle.

Voté à l'unanimité

6– Mise en place d'une journée citoyenne

Rapporteur : M. Romain BOUTRON, Maire

M. Le Maire a informé le conseil municipal de son souhait de mettre en place une journée citoyenne le samedi 27 avril.

La Journée citoyenne permettra de mobiliser durant une journée les habitants sur des travaux en général l'entretien des espaces verts de la commune.

Cette journée permettra de créer du lien entre les habitants (citoyens, associations, entreprises), les élus du Conseil Municipal et les services de la commune. Cette initiative favorisera l'échange entre les habitants, toutes générations confondues.

Les modalités de la journée citoyenne ont été évoquées lors de la séance.

La municipalité réunira les participants le matin. Un moment de convivialité sera proposé à midi. Les participants devront apporter leur matériel.

La journée citoyenne sera réalisée conjointement à Plémet et La Ferrière.

7- Étude diagnostique du réseau assainissement

Rapporteurs : M. Romain BOUTRON, Maire et M. Patrick RAULT, adjoint en charge des travaux et de l'assainissement

L'étude diagnostique du réseau d'assainissement du cabinet EF ETUDE a été présentée en séance.

M. BIZET et M. GRIMAULT du service assainissement LCBC sont venus présenter leurs recommandations, pour donner suite aux premiers résultats transmis par un bureau d'études mandaté sur l'assainissement de Plémet.

Il était nécessaire d'attendre d'avoir une nappe haute pour finaliser l'étude qui a été commandée en 2014.

Une première synthèse sur la conformité des branchements avait été rendue à la commune en 2017.

Actuellement, nous avons trop de rejet d'eaux pluviales dans la station d'épuration. La commune doit régler ce problème afin de pouvoir continuer à urbaniser.

L'étude met en évidence que la station est suffisamment dimensionnée. Mais que les eaux parasites d'infiltration représentent environ 70 % des volumes collectés par le réseau d'assainissement. Nous constatons que 40% du réseau est atteint par ses intrusions d'eaux parasites (dont un quart du linéaire total du réseau responsable de plus de 80% des apports totaux) que 45% des abonnés contrôlés ont un branchement non-conforme.

Le cabinet a réalisé des contrôles notamment la nuit qui a permis d'identifier les tronçons qui posent le plus de problème.

Ceux-ci seront prochainement inspectés par caméra. Ces inspections vont permettre de finaliser l'étude et d'estimer la nature et le coût des travaux qui devront être réalisés pour améliorer le réseau des eaux usées.

M. Le Maire reviendra vers le conseil municipal lorsque le schéma directeur sera réalisé.

8 – Affaire foncière- Projet achat parcelle 183A162 Rue de Dinan

Rapporteur : M. Romain Boutron, Maire

Le Conseil Municipal a été informé du projet d'achat de la parcelle 183 A 162 située Rue de Dinan d'une contenance de 282 m².

L'achat de cette parcelle permettra d'élargir le chemin communal qui est actuellement très étroit. Il pourra aussi être envisagé un accès piéton pour rejoindre le chêne ossa.

Il a été proposé au Conseil Municipal :

- D'acquérir la parcelle au prix de 500 € soit 1.77 € le m².
- De dire que les frais de bornage et de notaire seront à la charge de la Commune.
- D'Autoriser M. le Maire à signer l'acte et tout autre document lié à ce dossier.

Voté à l'unanimité

9 – Demande de subvention - Giratoire des Landelles

Rapporteur : M. Romain Boutron, Maire

M. Le Maire a rappelé au conseil municipal que l'un des objectifs des travaux d'aménagements du giratoire des Landelles est d'améliorer la sécurité routière au niveau du carrefour RD 1 / RD 792. Ces aménagements sont subventionnables au titre de la répartition des **recettes des amendes de police**.

Le conseil municipal a été invité à :

- Autoriser M. Le Maire à solliciter une subvention auprès du conseil départemental des Côtes d'Armor au titre de la répartition des recettes des amendes de police pour la réalisation du giratoire des Landelles.
- Donner pouvoir à M. Le Maire pour signer tout document relatif à cette affaire.

Voté à l'unanimité

Questions Diverses

- **Reprise de l'épicerie**

L'Épicerie de Plémet va être reprise avec la création d'un rayon boucherie.

- **Publication du travail documentaire sur l'histoire de la commune**

Le conseil municipal a convenu que le travail documentaire réalisé par M. Grall sur l'histoire de la commune sera publié sur le site internet de la commune.

- **Déchets**

Mme Jouan a évoqué la problématique de la quantité de déchets que nous produisons et a demandé pourquoi il y a très peu de département comme les côtes d'Armor qui interdisent le brûlage des déchets verts. Elle a demandé pourquoi LCBC ne propose pas des composteurs moins chers que le tarif actuel de 25€. M. Bernard indique que le cout des déchets verts sera moindre lorsque nous aurons une usine de méthanisation.

- **Commune nouvelle**

Mme Jouan demande la position du maire sur les communes nouvelles pour donner suite aux annonces de La Prenessaye et de Coëtlogon. Le Maire indique que ce sont les prochains élus qui décideront.

- **Passage piéton**

Lors d'un conseil municipal début 2018, il avait été évoqué de réaliser un cheminement piéton derrière la mairie pour relier le minerai à la rue des étangs. Ces travaux seront programmés sur 2019.

- **Eclairage entrée de la mairie**

Mme GODINES demande à mettre en place un éclairage entre le parking de la mairie et l'entrée du chemin de la mairie.

M. le Maire répond que c'est prévu.

L'ordre du jour étant épuisé, M. Le Maire déclare la séance close à 21h30.

Le secrétaire de séance,
Patrick RAULT



Le Maire,
Romain BOUTRON

